

AFFAIRE N°4 - Cession au Département d'une parcelle de terrain de 216 m2 nécessaire à la rectification du tracé du CD 41 à la Montagne PK 12,2.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de la rectification du tracé du virage situé au PK 12,2 du CD 41 à la Montagne, programmée pour 1979 par le Conseil Général, le Directeur Départemental de l'Equipement me demande de céder au Département une parcelle de terrain communal de 216 m2 à prélever sur la parcelle cadastrée section BX n°7 (ex-PELTE) au prix de 7 F du mètre carré soit au total 1 512 F.

En cas d'accord de votre part sur cette affaire, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte concrétisant cette cession.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Ua	ADOPTE A L'UNANIMITE
Préparé par délégation	X
deux des Finances	X X
Collectivités Sociales	
Paul PASTOR	
opéré conforme	
J de bureau délégué	
Jc LACOSTE	